

N° 265

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1985.

## RAPPORT

FAIT

*au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (1) sur le projet de loi,*  
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN NOUVELLE LECTURE,  
*portant règlement définitif du budget de 1985.*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, *vice-présidents* ; Modeste Legoux, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général*, MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean François-Poncet, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Gaetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 3152, 3171 et in-8° 950.

Commission mixte paritaire : 3243.

Nouvelle lecture : 3229, 3247 et in-8° 985.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 208, 213 et in-8° 82 (1985-1986).

Commission mixte paritaire : 252 (1985-1986).

Nouvelle lecture : 263 (1985-1986).

Budget.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de sa séance du 18 décembre 1985, le Sénat a rejeté le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983.

La commission mixte paritaire s'est réunie le 19 décembre 1985 et n'est pas parvenue à élaborer un texte commun.

L'Assemblée nationale a adopté le 19 décembre 1985, en deuxième lecture, l'ensemble du projet de loi dans le texte voté par elle en première lecture.

Votre commission des finances a examiné le projet de loi en nouvelle lecture dans sa séance du 20 décembre.

Elle vous propose de ne pas adopter ce texte.